



POLITIQUE QUALITÉ

Politique Qualité

Présentation du Centre Interdépartemental de Gestion

Le CIG est un établissement public administratif qui emploie plus de 300 agents et met ses compétences au service de plus de 1 000 collectivités. Garant de l'existence d'un système de carrière pour les fonctionnaires territoriaux, il organise notamment l'accès aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale (*concours, promotion interne*), la mobilité entre collectivités territoriales (*déclaration de vacances d'emplois, bourse de l'emploi*), la prise en charge et la gestion des carrières.

Au-delà de ces missions dites statutaires, le CIG apporte son expertise et ses conseils, d'abord dans l'application du statut et d'une manière générale dans tous les domaines se rapportant à la gestion des ressources humaines (*prévention, conseil en organisation, assistants sociaux...*), mais également en mettant à la disposition des collectivités un grand nombre de spécialistes dans la plupart des secteurs de la gestion locale (*archives, urbanisme, affaires juridiques non statutaires, gouvernance et protection des données...*).

En accordant une place importante à l'innovation et à la transversalité, le CIG vise l'excellence qu'il met à portée de tous dans un esprit solidaire, au service de la territoriale dans toute sa diversité.

Un établissement certifié

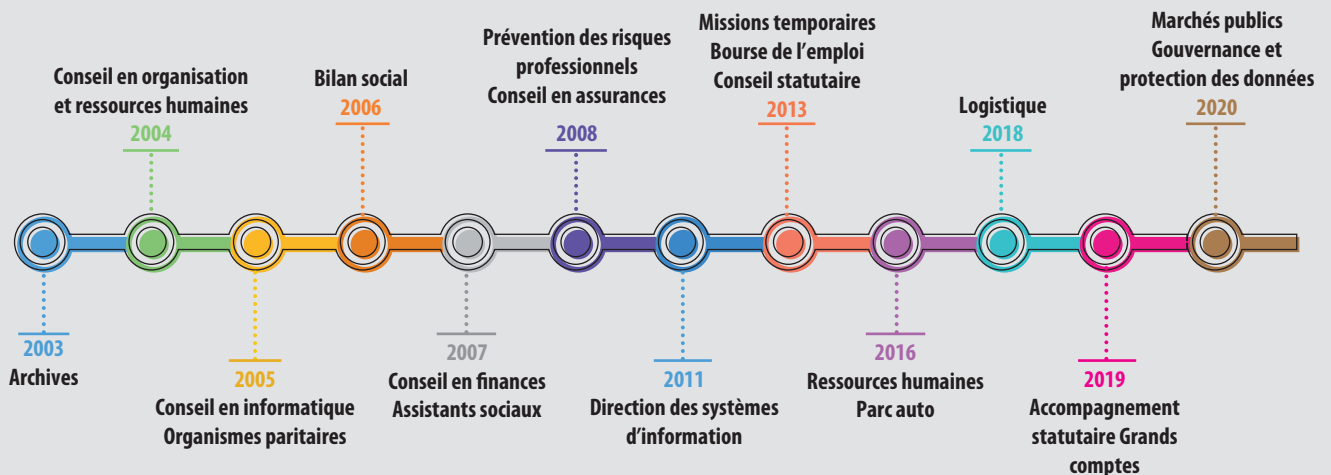
Depuis sa création, le CIG a pour objectif la satisfaction des collectivités territoriales dans les domaines de compétences et d'intervention qu'il exerce.

Cette exigence ne saurait être atteinte sans une vigilance accrue de l'actualité statutaire mais aussi des préoccupations des collectivités.

Pour répondre à cet objectif et marquer son engagement vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires mais aussi de son personnel, la direction du CIG porte depuis 2003 une démarche de certification de ses activités sous le référentiel de l'ISO 9001 : 2015. Les élus et la Direction s'engagent à satisfaire les exigences légales et réglementaires applicables, mais également les besoins des collectivités.

Cette norme, qui depuis 2003 a connu deux révisions (2008 et 2015), propose une démarche en adéquation avec les attentes du Conseil d'administration et de la direction, à savoir la recherche de l'amélioration continue des prestations proposées, la maîtrise des délais d'intervention et le développement des activités auprès des collectivités.

Chronologie de la certification Qualité de services



Notre politique qualité

La politique qualité du CIG est le reflet de sa politique générale envers les collectivités et ses collaborateurs. Elle fournit un cadre pour fixer des objectifs à l'ensemble des services. Le projet d'établissement dont s'est doté le CIG illustre une stratégie spécifique tenant compte de ses valeurs, de ses compétences et de ses aspirations à soutenir les collectivités territoriales.

Ainsi, le CIG a défini sa raison d'être qui est :

Agir et innover pour une action publique vertueuse, pour toutes les collectivités et toutes les générations, par une mobilisation responsable de nos ressources

Dans ce cadre, la Direction s'attache à développer :

- **La qualité des interventions réalisées pour les collectivités, quelles que soient les missions** (*obligatoires et facultatives*), en se fondant sur le pragmatisme et l'expertise et la fiabilité de l'information apportée aux interlocuteurs (*rigueur juridique, formulations accessibles, analyses et synthèses pertinentes, réactivité en lien avec l'actualité...*).

Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- Une politique de recrutement performante pour attirer des candidats compétents, motivés, partageant les valeurs de l'établissement ;
- La fidélisation des collaborateurs par un management performant et des conditions d'emplois favorables ;
- L'accompagnement de la performance des équipes grâce aux conditions de travail et à la mise à disposition des moyens techniques adéquats ;
- La montée en compétences des équipes grâce à des formations adaptées ;
- Une gouvernance favorisant l'autonomie, la responsabilisation et l'innovation au sein de l'établissement.

• La réactivité des services pour satisfaire les collectivités.

Cette exigence nécessite :

- La mise à disposition de ressources adaptées et suffisantes : ressources humaines, financières et matérielles ;
- La création, à chaque fois que cela s'avère nécessaire, de nouvelles missions pour répondre aux nouvelles problématiques territoriales ou aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités.

Le CIG souhaite rester l'interlocuteur privilégié des collectivités du territoire et s'inscrire au cœur d'un réseau territorial et national.

Cette volonté se traduit par :

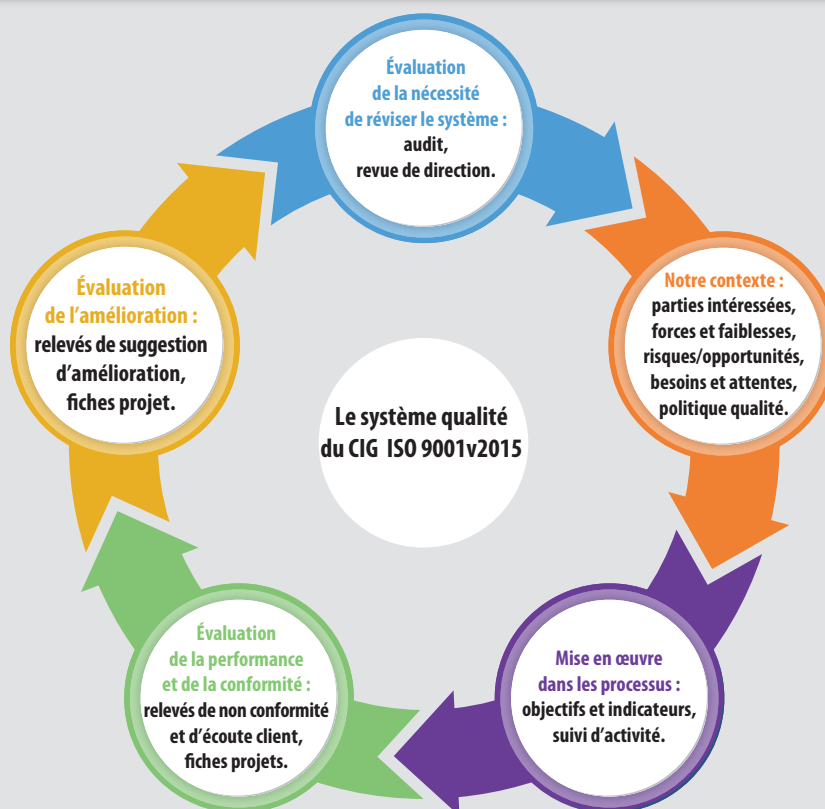
- **L'encouragement** des responsables et des experts à s'investir dans les organisations territoriales et nationales ;
- **La mise à disposition d'un lieu de rencontres et d'échanges** pour les collectivités et les partenaires, grâce à l'extension de l'établissement ;
- **La promotion de l'établissement et de ses actions ;**
- **La création d'évènements fédérateurs.**

La Direction est attachée au respect de l'éthique, reconnue par ses interlocuteurs, qui garantit, par sa neutralité notamment, l'égalité de traitement des collectivités.

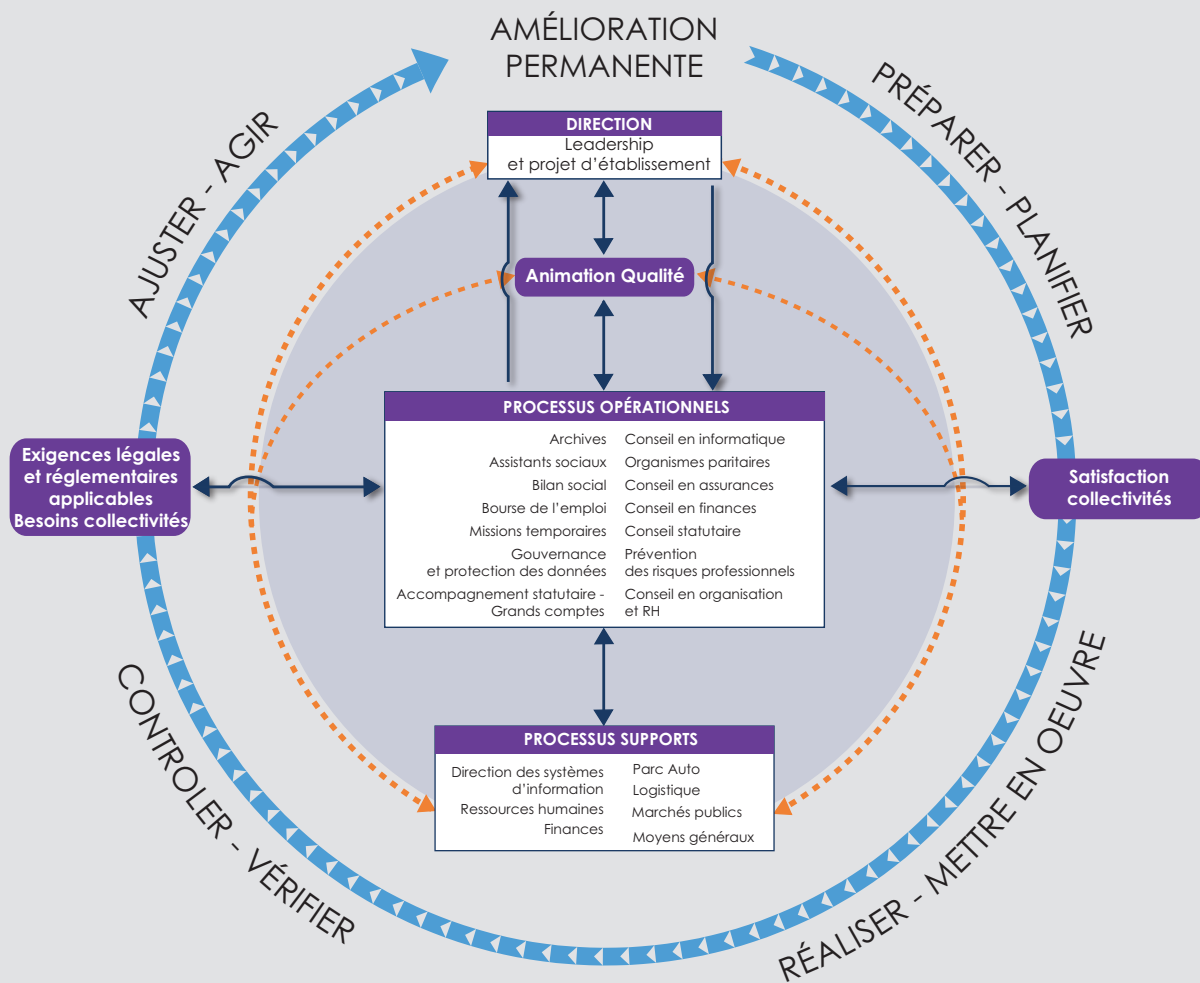
Pour mener à bien cette politique, la Direction s'engage, dans le cadre du système de management de la qualité, à :

- Encourager le personnel à adhérer à sa ligne de conduite par un management et des moyens appropriés ;
- Rendre disponibles en permanence les connaissances organisationnelles ;
- Créer et développer un système documentaire commun et accessible à tous.

Le système qualité du CIG ISO 9001v2015 : une approche processus



Cartographie du système qualité



Pour plus de détails ou pour toute question plus spécifique, n'hésitez pas à contacter :

le service Qualité
qualité@cigversailles.fr

